

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 10 avril 2018

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - DORSCHNER Adrien - HARRER Rémy - PFISTER Monique - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - M. SCHMITT Dominique - STENGER Simone - TRUNK Claude.

Absentes excusées : Mme SCHMITT Dominique (procuration à M. SCHMITT Dominique) - CLEISS Cornélia (procuration à Mme SCHILL Emmanuelle)

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation compte rendu du 27 février 2018
- 2°) Affectation Résultats 2017
- 3°) Vote des taux
- 4°) Budgets Primitifs 2018 - Commune et Réseau câblé
- 5°) Subvention USW
- 6°) PLUI
- 7°) Achat matériel - balayeuse
- 8°) Modification du permis d'aménager - Rebberg
- 9°) Facture eau - Maison suisse
- 10°) Chasse - changement locataire
- 11°) Personnel communal
- 12°) Maintenance logiciels médiathèque
- 13°) Divers

Les représentants de l'Union sportive de WIMMENAU sont présents en début de séance pour présenter leurs projets d'évolution du Club de la Commune.

Décisions prises :

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 27 Février 2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 27 Février 2018.

2°) **AFFECTATION RESULTATS 2017**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de Wimmenau exercice 2017 :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de

144.308,84 € le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

- * 87.912,44 € affectation au financement de la section investissement
- * 56.396,40 € affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur).

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du réseau câblé de la Commune de Wimmenau exercice 2017 :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 16.850,38 € le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* 16.850,38 € affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur).

3°) **VOTE DES TAUX**

Le Conseil Municipal VOTE les taux d'imposition pour l'année 2018 (identiques aux taux votés en 2017), comme suit :

A - Taxe d'habitation	9,10 %	pour un produit de 117.936,00 €
B - Taxe foncière (bâti)	10,00 %	pour un produit de 82.450,00 €
C - Taxe foncière (non bâti)	74,65 %	pour un produit de 17.170,00 €

TOTAL 217.556 €

4°) **BUDGETS PRIMITIFS 2018 - COMMUNE ET RESEAU CABLE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Commune de Wimmenau, ainsi que celui du réseau câblé.

5°) **SUBVENTION USW**

Après avoir entendu l'exposé des représentants de l'Union Sportive de WIMMENAU (U.S.W.), le Conseil Municipal, après débat, décide de participer aux frais d'entretien des terrains, à hauteur de 3.000 € par an et s'engage sur 3 saisons.

6°) **PLUI**

M. le Maire fait un compte-rendu de l'avancée du dossier et des diverses réunions qui ont eues lieu et qui sont encore programmées.

7°) **ACHAT MATERIEL - BALAYEUSE**

Le Maire informe les Conseillers, du projet d'achat d'une balayeuse à monter sur le tracteur communal, en commun avec les communes de Wingen sur Moder et Rosteig. Le Conseil Municipal donne son accord de principe et autorise le Maire à signer la convention à établir entre les communes concernées.

8°) **MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER - REBERG**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance, d'un problème de délivrance de permis de construire au nouveau lotissement « REBERG », autorise le Maire à demander un permis d'aménager modificatif, afin de pouvoir y construire des maisons avec des orientations de faitage différentes, notamment nécessaires pour les maisons passives.

9°) **FACTURE EAU – MAISON SUISSE**

Le Conseil Municipal autorise le paiement de la facture eau-assainissement du 2^{ème} semestre 2017 émise au nom de l'Association de protection du patrimoine pour le compteur installé à la maison suisse, bâtiment, appartenant au Patrimoine de la commune depuis 2017, facture s'élevant à 73.33 €.

10°) CHASSE – CHANGEMENT LOCATAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier daté du 20 mars 2018, l'informant du souhait de M. UNGER, locataire de la chasse communale depuis 2015, de céder le bail à l'Association de chasse du JUNGHOLTZBERG (ACJ) représentée par M. Pierre REINHART à partir de la saison 2018. Le Conseil Municipal autorise le Maire à accepter cette cession et à signer tous les documents découlant de cette cession.

11°) PERSONNEL COMMUNAL

Une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial a été signée en 2017 entre le Maire et le Maire de la Commune d'Erckartswiller, pour une durée hebdomadaire de 4 h 00. Cette convention a pris effet le 01 avril 2017 et couvrait une période de 12 mois. Ayant été satisfait de l'intervention de Sandrine GANGLOFF, le Maire propose de prolonger la convention jusqu'au 31/12/2018. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer un avenant à la convention initiale.

12°) MAINTENANCE LOGICIELS MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de maintenance des logiciels MICROBIB installés à la Médiathèque pour l'année 2018 avec télémaintenance, pour un montant de 329,00 € HT.

13°) Divers

- Le maire rappelle le nettoyage de printemps qui aura lieu samedi 14 avril 2018.
- Le Maire informe les Conseillers du courrier émis par l'APH des Vosges du Nord, les informant que des réservations sont encore possibles en accueil temporaire, site internet : residenceduhochberg.info.
- Vendredi 20 avril, M. le Sous-Préfet visitera la Commune de WIMMENAU. L'organisation de cette visite est discutée.
- Des interférences ont été signalées sur le réseau câblé. L'intervention de le Sté SCHWARTZ-HUM a été demandée.
- Le Maire informe les Conseillers qu'il a réceptionné les devis pour le remplacement de la chaudière au Presbytère et des ventilo-convecteurs à l'école maternelle et que les entreprises retenues sont : ETS CRON Raphaël de Wimmenau, pour le Presbytère et les ETS STEIN' AIR pour l'Ecole.
- Dans le cadre du projet verger, encadré et subventionné par la Com. Com. Pays de Hanau, le Maire informe les Conseillers qu'il a demandé l'étude pour le verger, sis à WIMMENAU – rue principale, avec la participation des Ecoles de la Commune.
- La Poste a enlevé la boîte aux lettres installée sur le bâtiment de l'ancienne gare, suite au projet de démolition. Une demande de réinstallation de cette BAL est demandée.

Wimmenau, le 16 avril 2018

Le Maire
Marc RUCH